

CAP INTERVENTION EN MAINTENANCE TECHNIQUE DES BÂTIMENTS

L'agent de maintenance, a la responsabilité du bon fonctionnement des bâtiments et équipements d'une entreprise ou d'une collectivité. Il joue un rôle essentiel pour le confort et la sécurité des occupants dont il veille à ne pas perturber l'activité. Il effectue la maintenance de premier niveau : contrôle et remise en état de l'éclairage, de la plomberie, des fenêtres, du mobilier... Il suit également l'intervention d'entreprises extérieures pour les travaux plus spécialisés.



QUALITÉS REQUISES

- Aimer le travail en extérieur
- Être en bonne condition physique
- Avoir le sens de l'organisation
- Aimer travailler en équipe
- Faire preuve de rigueur et respecter les consignes et les règles de sécurité
- Avoir le sens des responsabilités

COMPÉTENCES ACQUISES AU TERME DE LA FORMATION

- **Assurer** des actions de maintenance préventive : vérification, contrôle, entretien.
- **Localiser** les pannes et en évalue la gravité.
- **Procéder** aux réparations n'impliquant pas de modification technique, remplace un élément défectueux.
- **Transmettre** des informations à sa hiérarchie.

HORAIRES HEBDOMADAIRES

ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

	1 ^{ERE} ANNÉE	2 ^E ANNÉE
Français et histoire-géographie Enseignement moral et civique	2h	2h
Mathématiques et Physique-Chimie	2h	2h
Langue vivante (anglais)	1h	1h
Arts appliqués et culture artistique	1h	1h
Éducation physique et sportive	2h	2h

DOMAINES PROFESSIONNELS

Étude et préparation d'une intervention	2h	2h
Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant	3h	3h
Réalisation de travaux spécifiques	2h	2h
Prévention santé-environnement	1h	1h

MODALITÉS D'ALTERNANCE

1^{re} année :

26 semaines avec 15 jours par mois en centre de formation

2^e année :

29 semaines avec 15 jours par mois en centre de formation

Soit 880 heures entre le 1^{er} septembre et le 15 juillet.

RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI (EN BRUT)

	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans
1^{re} année	432,84 €	689,34 €	849,65 €
2^e année	625,22 €	817,59 €	977,90 €

Brut mensuel minimal pour un apprenti pour temps plein au 01/01/2022
Plus d'informations sur le contrat d'apprentissage : <https://www.service-public.fr/>

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les élèves titulaires du CAP Intervention en Maintenance Technique des Bâtiments pourront travailler dans les entreprises du bâtiment et les entreprises de nettoyage assurant des contrats d'entretien ainsi que dans les services internes des collectivités. L'agent peut évoluer vers un poste de responsable de l'entretien, se spécialiser dans un corps d'état particulier : électricité, plomberie, installations thermiques, clima-tiques, frigorifiques.

Métiers accessibles :

- **Salarié-e d'entreprises polyvalentes**
- **Employé-e technique**
- **Agent-e de maintenance en collectivités**

POURSUITE D'ÉTUDES

- **BAC PRO Électrotechnique, Énergie, Équipements Communicants**
- **BAC PRO Technicien de Maintenance des Systèmes Énergétiques Climatiques**



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- **Durée de la formation** : 1, 2 ou 3 ans
- **Niveau terminal d'études** : CAP
- **Nature du diplôme** : National - Niveau 3
- **Code diplôme** : 500-23006
- **Formation par apprentissage**
- **Coût de la formation** : gratuit pour l'apprenti-financement OPCO

MOYENS MIS À DISPOSITION

- Les activités pratiques se déroulent sur le plateau technique de Maintenance Bâtiment de l'établissement.
- Les apprentis ont à leur disposition les équipements suivants : Espaces de pose individualisés, systèmes didactiques et outillages spécialisés pour l'ensemble des corps d'état du bâtiment, machines électroportatives.

INDICATEURS

Tous les indicateurs de performance sont à votre disposition en ligne (effectifs, résultats aux examens des deux dernières sessions, taux de rupture, insertion professionnelle... :

www.donbosconice.eu > Centre de Formation d'Apprentis
> Informations)

AMÉNAGEMENT DE LA FORMATION

Les personnes en situation de handicap peuvent directement prendre contact avec le CFAR afin d'envisager des aménagements de la formation. Pour contacter le référent handicap : referent.handicap@donbosconice.eu

RESTAURATION

Les apprentis ont accès à la restauration de l'établissement (5,30 € le repas en 2021-2022 pour indication).

ACCÈS

Tram : Ligne 1-arrêt Palais des Expositions : 450 m-6 mn
SNCF : Gare Nice Riquier : 1km-13 mn
CFAR DON BOSCO - 40, place Don Bosco - 06046 Nice cedex
Contact : Inès PRIETO - Directrice des Etudes
Tél. 04 93 92 85 82 (L.D) i.prieto@donbosconice.eu
UAI : 0062093 T - **Siret** : 304 265 390 00019 - **NAF** : 85.31 Z

CONDITIONS D'ADMISSION ET PRÉREQUIS

Pour entrer en CAP IMTB aucun diplôme requis n'est demandé au préalable. Il faut simplement justifier d'un niveau de fin de 3^e. Des tests de positionnement pourront être mis en place pour les autres candidats.

Accès sur dossier et entretien : les candidats seront contactés dans le mois qui suit le dépôt de dossier.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES*

ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL :

- Les cours ont lieu en groupe complet (< 30 apprentis).
- Les activités de travaux dirigés se déroulent en demi-groupes (< 15 apprentis).

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL :

- L'apport de connaissances théoriques a lieu en groupe complet (< 30 apprentis).
- Les activités pratiques se déroulent en demi-groupes (< 15 apprentis).

(*) Les contenus détaillés sont accessibles en consultant le référentiel de formation

RÉFÉRENCIEL DE FORMATION

ÉPREUVE / UNITÉ (EU)

UP1 Etude et préparation d'une intervention

UP2 Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant

UP3 Réalisation de travaux spécifiques

UG1 Français et histoire-géographie - enseignement moral et civique

UG2 Mathématiques et physique-chimie

UG3 Éducation physique et sportive

UG4 Prévention-santé-environnement

UG5 Langue vivante étrangère

ÉPREUVE FACULTATIVE (UFAC)

UF1 Langue vivante facultative

UF2 Mobilité

ÉVALUATION ET CERTIFICATION

EXAMEN L'apprenti est évalué dans différents domaines tout au long de l'année et parfois en fin d'année pour les enseignements professionnels. Pour réussir son examen, il faut obtenir la moyenne générale et la moyenne aux épreuves professionnelles. Il comporte huit épreuves obligatoires et, au maximum, deux épreuves facultatives (Mobilité ; langue vivante étrangère ou régionale). À chaque unité correspond un bloc de compétences et une épreuve ou sous-épreuve. Les candidats titulaires d'un autre diplôme peuvent être dispensés d'une partie des unités. Le candidat présente toutes les épreuves au cours d'une même session : cette forme globale est obligatoire pour les scolaires et les apprentis.

ÉPREUVE (CF RÉFÉRENCIEL CI-DESSUS)	MODE	DURÉE
UP1	Ponctuel - Écrit	3h
UP2	Ponctuel - Pratique	15h
UP3	Ponctuel - Oral et pratique	3h
UG1	Ponctuel - Oral et pratique	2h25
UG2	Ponctuel - Écrit et oral	1h30
UG3	Ponctuel	
UG4	Ponctuel - Écrit	1h
UG5	Ponctuel - Écrit et oral	1h06
UF1	Ponctuel - Oral	12min

